



## Procédure à suivre pour la consultation des archives scientifiques d'anthropologie

### Considérations générales

- 1- Les archives ne sont pas en libre accès. La consultation se fait sur rendez-vous.
- 2- Les inventaires « Anthropologie » sont disponibles dans la base de données Archives à l'adresse <https://archives.unige.ch/descriptions/view/28242>
- 3- Les documents sont consultés sur place et ne sont pas destinés au prêt.
- 4- Une place de travail est proposée aux chercheurs qui sont autorisés à photographier les documents en évitant l'utilisation du flash.
- 5- Les chercheurs sont responsables de l'utilisation qu'ils font des données d'archives dans leurs publications.
- 6- Les cotes/références des documents cités et reproduits dans les publications doivent être indiquées.
- 7- L'usage des archives doit avoir lieu conformément au principe de la bonne foi et dans le respect des dispositions légales et réglementaires visant à la protection de la personnalité.
- 8- Les chercheurs s'engagent à remettre gratuitement aux Archives administratives et patrimoniales de l'Université un exemplaire des publications imprimées dans lesquelles sont utilisés les documents consultés.

### Consultation

Les chercheurs intéressés :

- Prennent rendez-vous en contactant [estella.poloni@unige.ch](mailto:estella.poloni@unige.ch)
- Remplissent le formulaire de consultation [Formulaire de consultation](#)